

Confirmation par scanner thoracique d'un diagnostic de COVID-19

Fiche de rappel - 05 juin 2020

1. Valeur de l'examen

Le scanner thoracique, réalisé chez un patient présentant des symptômes respiratoires depuis 48-72h peut donner lieu à 2 conclusions se basant sur le compte-rendu standardisé de la société française de radiologie :

- Scanner normal ou non évocateur : COVID-19 non probable
- Scanner typique ou compatible : COVID-19 probable

2. Conduite à tenir en cas de COVID-19 probable

Remontée de l'information

Tout médecin confirmant un cas de COVID-19 doit coordonner ou s'assurer de la coordination du test des cas contacts.

Dans ce cadre, les cas probables de COVID-19 identifiés par scanner thoracique doivent faire l'objet d'un signalement par le biais de la plateforme AmeliPro (<https://authps-espacepro.ameli.fr/>).

Information du patient

Les patients identifiés comme cas probables grâce à un scanner thoracique doivent recevoir les consignes et informations relatifs à l'infection à SARS-CoV-2.

3. Remontée hebdomadaire

Les structures de radiologie transmettent chaque semaine un fichier anonymisé récapitulant l'ensemble des scanners réalisés à visée de confirmation du diagnostic de COVID-19, qu'ils aient conclu à un cas probable ou non probable.

Ce fichier respecte la trame fournie par l'ARS NA.